



DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHSCT-D 93 DU 26 MARS 2021

En préambule de ce CHSCT-D nous nous permettrons de rappeler à nos chères administrations que le CHSCT-D n'est pas une simple chambre d'enregistrement et d'information, mais un lieu de débat et aussi de confrontation lorsque la santé et la prévention de nos collègues sont en jeu. Il est donc nécessaire pour les organisations syndicales qu'elles puissent se déplacer sans aucune contrainte sur les services, sauf lieux particuliers bien entendu, ceci afin de faire vivre ce CHSCT.

Pourtant, si ces principes sont chevillés à chacun de vous, leur réalité semble toute relative quand il s'agit de les mettre en oeuvre. Le respect des uns et des autres, le travail sans défiance, que vous mettez en avant sont pourtant éminemment contradictoires avec le mépris que vous affichez pour les mandats du CHSCT-D 93 quand les éléments vous échappent.

Citons par exemple : les déménagements sans respect du protocole validé ici et annexé à notre règlement intérieur, l'absence de réunion dans le cadre du COVID, malgré nos demandes répétées (ce ne sont pas les deux séances de mai et novembre qui vous permettront d'affirmer le contraire).

Face à la gestion catastrophique de la crise sanitaire par le gouvernement, et par extension par nos administrations, la CGT a, depuis les premiers jours, fait des préconisations de protection des agents et du public basées sur l'évaluation et le principe de précaution. Car tout ne peut reposer sur le quatuor : masque – gel – distanciation physique - télétravail. Le bilan est dramatique pour le pays, pour la région mais surtout pour notre département (30% des contaminations ont lieu au travail, selon des études nationales) !

Et au-delà de l'épidémie, ses conséquences périphériques ne sont pas à négliger, citons en vrac :

- Mal être des agents lié à une insécurité de la gestion de la crise
- Discriminations entre les équipes et les agents qui se multiplient (droit au télétravail ou non / ASA accordées à certains plus facilement qu'à d'autres)
- Augmentation de la charge de travail pour d'autres
- Détérioration des liens entre les équipes
- Un management pas toujours facile pour les cadres intermédiaires avec souvent des consignes contradictoires ou floues
 - Absence de matériel de désinfection dans certains services

D'autant plus quand le télétravail, solution miracle depuis le premier jour de la crise, tellement magique que depuis septembre le gouvernement n'a de cesse de le rappeler sur tous les tons, sur tous les supports, les notes et circulaires du premier ministre et de la DGAFP exhortant à son développement s'empilent sur vos bureaux et sur de nombreux services restent lettre morte. Mais vous aurez de multiples arguments pour justifier que dans votre secteur, le télétravail n'est pas possible. Etrange quand le ministère dans sa circulaire du 23 octobre 2020 liste seulement 12 fonctions incompatibles avec le télétravail...

Pour la CGT et le SM le télétravail n'est pas une solution miracle car il détruit les collectifs de travail, isole les agents, les expose à d'autres formes de RPS, mais durant cette épidémie, le télétravail est l'une des organisations du travail à mettre en œuvre pour protéger durablement la santé de tous, dès lors que les agents sollicités sont d'accord. Ainsi la CGT-SM exige la mise en œuvre immédiate du télétravail selon les principes édictés par l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020.

Heureusement, tout n'est pas aussi négatif, nous sommes heureux de constater l'ouverture de la cafétéria au sein du TJ, tout comme l'installation de points d'eau. C'est l'aboutissement d'une longue bataille menée par la CGT-SM auprès de l'administration, même si le nombre de points d'eau reste

encore insuffisant.

L'ouverture de cette cafétéria nous permet de rappeler ici une ancienne revendication : le conventionnement de restaurants administratifs pour TOUS nos collègues du département, et particulièrement pour ceux de la PJJ en milieu ouvert ou insertion. Et pour les agents amenés à se déplacer régulièrement, la possibilité de bénéficier de tickets restaurants.

Nous saluons également le travail minutieux de notre nouveau secrétaire administratif du CHSCT-D pour non seulement l'envoi, complet, des documents en temps et en heure, mais aussi les synthèses complémentaires, ce qui vous évite votre premier boycott de la CGT-SM pour non respect du cadre réglementaire.

Nous devons reconnaître être restés sans voix devant la déferlante de DUERP adressés ! Nous n'aurons attendu que 20 ans pour les avoir ! Recevez tous nos félici...non quand même pas, restons sérieux. Durant notre réunion, nous établirons les modalités d'étude de ces documents si importants pour la prévention des risques. Nous espérons que leur établissement a été collaboratif au sein des équipes de travail.

De même, nous saluons la transmission de – presque - tous les registres santé sécurité au travail. Ce n'était pas arrivé depuis... 5 ans ! Et nous remercions le travail minutieux du conseiller prévention de la PJJ pour sa fiche synthétique. Espérons que nous aurons le temps nécessaire à leur étude aujourd'hui...

Nous finirons, comme le 20 novembre dernier, en nous étonnant du silence assourdissant de certaines administrations à l'égard des agents sous leur responsabilité concernant la prime de fidélisation sur la Seine-Saint-Denis, silence qui a duré jusqu'à 8 jours avant la fin d'un précieux délai. En effet, il a fallu attendre le 24 mars et les demandes répétés de la CGT pour que les administrations PJJ et SJ informent leurs agents des modalités qui étaient les leurs ! Nous rappelons que le droit d'option prend fin le 1er avril ! Alors, même si cette prime ne fidélisera sûrement aucun agent tant elle est insignifiante face aux difficultés, à la sous dotation chronique en terme d'emplois, etc., de ce département, elle aura le mérite d'être un petit plus financier pour toutes et tous.